

# Evolution du lieu jusqu'en 1850 : l'apport des documents et le contexte helvétique

par Paul Bissegger

## Origines

### CHAPITRE 1: UN SITE MILLENAIRE SUR LE FRONT NORD DE LA CITE

#### *Du palais épiscopal au tribunal bernois*

Ce secteur situé au nord de la Cité, à proximité du très ancien Prieuré Saint-Maire et du château épiscopal qui remonte au début du XV<sup>e</sup> siècle (22), regroupait d'importantes propriétés ecclésiastiques relevant autrefois du chapitre de la Cathédrale. Ainsi, par exemple, on trouve au voisinage de l'édifice étudié ici, la vieille auberge de la *Croix blanche* (rue Cité-Devant 11), passée avant 1512 à l'évêque Aymon de Montfalcon. Celui-ci en fit, cinq ans plus tard, la maison de la chapelle Saint-Maurice, fondée par lui-même à la cathédrale. Cet immeuble a été partagé à la Réforme ; la partie méridionale, devenue en 1743 propriété Gaulis, vit sa façade reconstruite en 1763 pour le secrétaire baillival Juste Gaulis, sans doute sur des plans de l'architecte GABRIEL DELAGRANGE. La moitié nord, précédemment «grange de Leurs Excellences» (ci-dessous LL. EE.) avec écuries au rez-de-chaussée, rachetée elle aussi en 1797 par les Gaulis, subit une intégration architecturale en 1806. Un passage public sous cet édifice donnait accès à des caves et pressoirs appartenant à une demeure non moins importante, précisément celle qui sera étudiée ici, située à l'arrière et longtemps appelée maison de la «Cour du Chapitre» (23).

Ce dernier immeuble se trouve en limite de la ville, contre le mur d'enceinte occidental et à proximité du château. En position privilégiée, il semble avoir été l'un des plus importants édifices du quartier (24), sur un site occupé de fort longue date puisque des investigations archéologiques, en 1981 et 2002, ont mis à jour des structures complexes, dont les plus anciennes, fortement rubéfiées par un incendie, pourraient remonter à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle (25).

Au XIV<sup>e</sup> siècle, une étroite demeure allongée prend appui sur le mur d'enceinte, partiellement reconstruit ici pour l'implantation de cet édifice (26) ; elle pourrait avoir été élevée par le trésorier (puis dès 1313 évêque) Pierre d'Oron (†1323), dont elle est alors la propriété privée (27). L'immeuble est ensuite acquis par l'évêque Jean de Rossillon (†1341) (28), prélat qui a beaucoup contribué au développement des libertés communales de

Lausanne et qui donne en 1340 ce bien-fonds au Chapitre (29). Désormais maison capitulaire, elle est habitée entre 1340 et 1358 par un neveu de l'évêque Jean, le prévôt Rodolphe de Rossillon (30), puis en 1363 par Gui de Prangins (†1394), docteur ès lois, d'abord prévôt et conseiller intime du comte Amédée VI de Savoie, enfin évêque de Lausanne dès 1375 (31). Gui de Prangins aurait, le premier, formé le projet de bâtir une résidence épiscopale plus forte que l'évêché situé au sud de la Cité, mais ce seront ses successeurs surtout qui bâtiront le château Saint-Maire vers 1400-1430. Les sources attestent cependant que Gui n'habitait pas le palais épiscopal près de la cathédrale, mais bien une maison privée, vraisemblablement celle qui nous occupe ici. On a supposé qu'il demeurait là depuis le grand incendie de la ville en 1368, qui toucha sans doute aussi l'évêché (32). En 1383 en tout cas, ce prélat reçoit un légat apostolique «dans la maison supérieure du révérend évêque Gui, dans la chambre épiscopale» (33), et l'on parle ailleurs en 1386 d'une «chambre neuve», qui s'oppose peut-être à la chambre de la «vieille maison épiscopale» (*camera veteri domus episcopalis*) évoquée l'année suivante ; cette dernière mention renvoie assurément à ce que nous appelons aujourd'hui l'Ancien Evêché (34).

Cette reconstruction par Gui de Prangins, durant le dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle, est d'autant plus vraisemblable que d'importants travaux sont en effet attestés à proximité, après 1375, à l'enceinte occidentale de la ville, du côté du couvent tout proche de la Madeleine. C'est en 1379 justement que des latrines neuves de l'évêque Gui de Prangins sont contestées par les religieux de cet établissement dominicain, parce qu'elles s'écoulaient hors du mur d'enceinte, dans leur verger (35). Cette péripétie malodorante démontre peut-être que la maison de l'évêque a été reconstruite alors, en saillie de 2,70 m sur le mur d'enceinte comme l'attestent les vestiges archéologiques retrouvés (cette position était due sans doute à des questions de stabilité plutôt qu'à des raisons stratégiques).

L'immeuble loge ensuite le chanoine Jacques de Pontoux (att. 1394-1396) (36), le notaire et maître de Fabrique Pierre d'Annecy (att. 1398-1411) (37), François Frenier (att. 1418) (38), puis le bachelier ès lois et trésorier Thomas de Saint-Jeoire (avant 1422), ensuite Antoine de Prez, licencié en droit, chantre, vicaire spirituel de l'évêque et, dès 1444, lui-même évêque d'Aoste (att. 1422 à 1446) (39). L'un de ces personnages (peut-être le maître de Fabrique Pierre d'Annecy, habitué aux chantiers ?) a dû procéder à un important agrandissement de l'immeuble vers l'est, dont subsistent, dans les caves de l'édifice actuel, diverses structures maçonnées, notamment une porte à coussinet et un passage voûté en arc brisé.

Vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, l'immeuble passe au docteur en droit, chanoine, chantre et sacristain Gui de Prez (1492-1500) (40), puis à Sébastien de Montfalcon, chanoine, coadjuteur et enfin évêque de Lausanne dès 1516 (att. 1508-1517) (41). A la Réforme

habitait ici, dans cette «dix-septième maison capitulaire», le chanoine Rodolphe Bouvier (42).

### *L'utilisation des lieux sous l'Ancien Régime*

Dès 1536, cette demeure, comme la plupart des anciennes propriétés ecclésiastiques, est reprise par LL. EE. de Berne. Son utilisation reste assez longtemps obscure, mais les fenêtres de l'édifice, tout particulièrement au niveau inférieur du côté sud et ouest, ont été remplacées, sans doute vers 1625 (43), par une série de baies à meneaux dont l'encadrement soigné est orné d'une gorge avec amortissement oblique. Ces ouvertures ont été conservées lors de la reconstruction par PERREGAUX et ont subsisté jusque dans les années 1880.

On sait que les nouvelles autorités bernoises établissent ici, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, leur «Cour du Chapitre», c'est à dire une justice baillivale, précédemment logée dans l'ancienne chapelle Saint-Maur (sur la place du même nom, au chevet de la cathédrale) (44). Le plan BUTTET, de 1638, très précis (voir fig. ●●● 10), nous montre la première élévation connue de cet édifice complexe, qui se compose alors d'une haute et étroite partie occidentale correspondant sans doute à la reconstruction du XIV<sup>e</sup> siècle, couverte d'un toit au faîte parallèle à l'ancien mur d'enceinte. On voit aussi une large partie médiane (légèrement plus basse, d'un étage sur un rez-de-chaussée aveugle, le niveau d'habitation prenant jour par deux fenêtres à meneaux) et une adjonction orientale, en retrait, ajourée par une fenêtre à meneau. A l'aisselle de ces deux dernières parties viennent se blottir deux annexes à toitures distinctes en pavillon, l'une - où se trouvera bientôt une étroite cuisine - en limite de façade méridionale, l'autre, logeant l'escalier, au voisinage immédiat de la précédente.

Un plan ultérieur, de 1733, par l'architecte JEAN-PIERRE DELAGRANGE, nous informe sur la distribution de l'étage principal, qui offre alors deux prisons, sans doute récemment ajoutées devant la façade nord (fig. ●●● 12). On trouve aussi une grande cuisine sur le côté oriental, et, s'ouvrant vers le sud, une petite cuisine, puis la chambre de la Justice du Chapitre et une grande «pièce pour les harnais» (45). Enfin, un local réservé à la «torture» ainsi qu'une «chambre borgne pour le passage» se répartissent les espaces restants.

Fort simples, les faces est et sud de cet immeuble sont connues par un dessin montrant l'état antérieur à 1803. L'édifice présente alors encore un seul étage, sur un rez-de-chaussée qui doit servir de cave et n'offre que deux fenêtres grillagées, tandis que le niveau supérieur se singularise par ses différentes toitures (fig. ●●● 13). Les fenêtres à meneaux subsistent alors encore pour l'ancienne «Chambre de Justice», au centre, tandis que la petite cuisine se contente d'une simple baie rectangulaire.

Ce croquis, comparé à celui établi par le même dessinateur après la reconstruction par PERREGAUX, montre l'étendue des changements opérés par ce dernier (fig. ●●● 14). Si l'architecte reprend la moitié inférieure des structures maçonnées en gardant les fenêtres de cave (mais en y créant une série de nouveaux percements à l'entresol), il reconstruit toute la partie supérieure de l'édifice en dotant celui-ci d'un bel étage à fenêtres monumentales et d'une haute toiture à croupes, coiffée d'un clocheton.

Enfin, un ultime témoignage sur l'utilisation des lieux à la veille de sa transformation est dû à un jeune architecte de 27 ans, JEAN-ABRAHAM FRAISSE, alors assez récemment rentré de Paris où il a achevé sa formation (46). Celui-ci, apparemment le premier, suggère d'y loger la nouvelle salle du Grand Conseil. Il écrit, ainsi, dans un rapport du 25 avril 1803 :

Le local le plus convenable serait à la maison dite de Chapitre [...]. Le rez-de-chaussée de cette maison où étai[en]t anciennement cave et pressoirs, sert à l'établissement des soupes économiques. L'étage, qui se trouve à peu près de plain pied avec la cour de la Maison Nationale, sert au logement de celui qui prépare les soupes, il y a de plus quelques prisons, dont la plupart sont si humides qu'on ne peut s'en servir, malgré de fréquentes réparations (47).

Un plan quelque peu antérieur du même FRAISSE - celui-ci voulant alors loger le Tribunal d'appel dans ce bâtiment - nous montre l'étage supérieur de l'édifice dans son état ancien, à un niveau qui correspond à l'entresol actuel (fig. ●●● 15). On y reconnaît encore les proportions étroites et allongées de l'élément médiéval qui débordé des limites de l'ancien mur d'enceinte de la ville. Cette partie loge la «chambre du Chapitre», entièrement tapissée d'armoires pour abriter des archives du tribunal ; elle est voisine d'un dégagement, suivi d'une «chambre d'arrêt» qui réutilise l'ancienne «torture». Dans la partie orientale du bâtiment, agrandie sans doute vers 1400, on observe, au sud, une «chambre à cheminée et fourneau» que flanque à l'est une petite «cuisine» ainsi qu'un vaste dégagement borgne, donnant accès à deux «prisons» soit cellules. Celles-ci, qui ont été accolées à la façade nord, sont séparées par un minuscule boyau appelé «collisse» (c'est à dire égout), d'une vaste «remise» à la place de laquelle s'élèvera bientôt le local improprement appelé «péristyle» du nouveau bâtiment.

Il est intéressant de relever que le flanc occidental de ce secteur est alors déjà occupé par une «terrace» et «galerie» qu'éclairent de nombreuses baies. Ce passage mène à une inattendue «chambre des bains», réduite à sa plus simple expression. FRAISSE, dans son projet de transformation pour l'usage du Tribunal d'appel, y propose la création d'une petite colonnade, thème à la mode que PERREGAUX développera dans son propre projet.